
Département du
Nord

N° du registre
des délibérations

L'an deux mille vingt-six, le treize mai à dix-huit heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'hôtel de ville en séance publique, sous la présidence d'Alain BLONDEAU, Maire.

2026-05-04

Objet :
Evolution du
règlement
intérieur du
conseil
municipal
2026-2032

Etaient présents :

BLONDEAU Alain, PLANCQ Carmen, LAMBRAY Cécile, EQUINE Philippe, CARY Thérèse, BALZANO Sylvain, DUMOULIN Audrey, DE WAZIERES Cyril, JONVILLE Régine, DURAND Bernard, DUQUESNE Christine, BOURGOIS Vincent, HUIZINGA Martine, TURPIN Patrice, LOMBART Muriel, COMPERNOLLE Guillaume, PIRET Annick, DESCAMPS Jean-Yves, GELY Mélissa, GODSENS Claude, SANSSE Elisabeth, CRACCO Stéphane, CLAVET Céline, BLANPAIN Didier, TOTTEL Sabine, VANHEY Patrice, SELOSSE Laurence, STOLL Aurélie

Formant la majorité des membres en exercice

Date de
convocation
07/05/2026

Excusés :

DUTOIT Jean Michel, pouvoir BLONDEAU Alain

Date de
publication
20/05/26

Absent :

Nombre de
Conseillers

Vu l'article L. 2121-8 du Code Général des collectivités Territoriales ;

- En exercice : 29
- Présents : 28
- Votants : 29

Considérant la délibération 2026-03-05 relative au règlement intérieur du conseil municipal 2026-2032 ;

Considérant le recours gracieux du 14/04/26 adressé par la Préfecture du Nord à la commune et relatif au délai proposé aux élus pour adresser à M le Maire les questions orales à poser lors des conseils municipaux ;

Suite à la commission « administration générale » du 05/05/26 ;

Le règlement intérieur du conseil municipal 2026-2032 a été voté à l'unanimité lors du conseil municipal d'installation du 20/03/26.

Ce dernier actant un délai minimum de 72h avant la réunion de l'assemblée délibérante pour permettre aux élus d'adresser leurs questions orales, il est proposé à l'assemblée délibérante de ramener à 24h au moins avant la séance du conseil municipal ce délai pour adresser le texte des questions au secrétariat du Maire, qui en accusera réception. Le Maire, l'Adjoint délégué ou le conseiller municipal délégué peuvent y répondre oralement.

Les questions déposées après l'expiration du délai susvisé pourront être traitées lors de la séance suivante.

L'assemblée délibérante vote à l'unanimité la présente modification du règlement intérieur 2026-2032 du conseil municipal.

Pour : BLONDEAU Alain, PLANCQ Carmen, DUTOIT Jean Michel (pouvoir BLONDEAU Alain), LAMBRAY Cécile, EQUINE Philippe, CARY Thérèse, BALZANO Sylvain, DUMOULIN Audrey, DE WAZIERES Cyril, JONVILLE Régine, DURAND Bernard, DUQUESNE Christine, BOURGOIS Vincent, HUIZINGA Martine, TURPIN Patrice, LOMBART Muriel, COMPERNOLLE Guillaume, PIRET Annick, DESCAMPS Jean-Yves, GELY Mélissa, GODSENS Claude, SANSSE Elisabeth, CRACCO Stéphane, CLAVET Céline, BLANPAIN Didier, TOTTEL Sabine, VANHEY Patrice, SELOSSE Laurence, STOLL Aurélie.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an précités.

Pour extrait conforme.

La présente délibération est certifiée exécutoire par sa publication et sa transmission en Préfecture.



La secrétaire de séance,


Carmen PLANCQ



Le Maire,


Alain BLONDEAU